

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de SAINT-CALAIS,

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 260115-21 du 15 janvier 2026 relative à la détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 12 janvier 2026

Vu la délibération n° 220519-09 du 19 mai 2022 portant création de deux postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise

Vu les lignes directrices établies par le Maire après avis du Comité Social Territorial

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

Avancement au grade d'Agent de maîtrise principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BONNET Frédéric	Agent de maîtrise	01/09/2026
MARY Anthony	Agent de maîtrise	01/09/2026

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au comptable de la collectivité
- au Centre de Gestion de la Sarthe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Le Maire de Saint-Calais,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Calais, le 16 février 2026



Le Maire,

Marc MERCIER